

Autodétermination
Transformation de l'offre





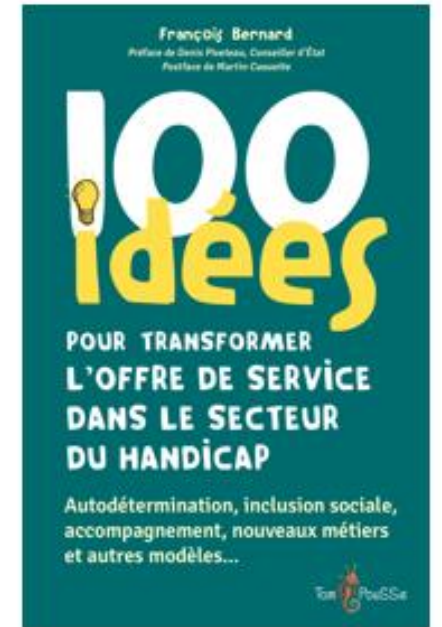
40 ans, Union, 2 enfants



Dirigeant, Conférencier, Auteur Formateur, Podcasteur



24 heures pour un juste équilibre!



Le GAPAS en quelques chiffres



40

établissements



1300

personnes
accompagnées



1100

professionnels



70

millions d'euros
de budget



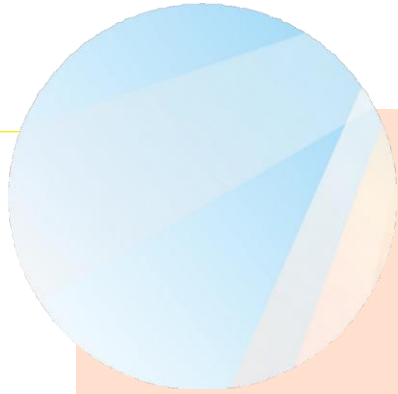
Publics accompagnés, enfants et adultes



- Personnes déficientes visuelles, avec ou sans troubles associés
- Personnes vivant avec une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés
- Personnes en situation de handicap psychique
- Personnes en situation de polyhandicap
- Personnes vivant avec des troubles du spectre de l'autisme, parfois avec des troubles associés
- Personnes vivant avec un handicap rare
- Personnes vivant avec des troubles complexes du langage et des déficiences associées, pouvant présenter des comportements défis



Nos valeurs au Gapas



Nos valeurs



La dignité de toute être humain

L'utopie nécessaire

La citoyenneté

L'autonomie

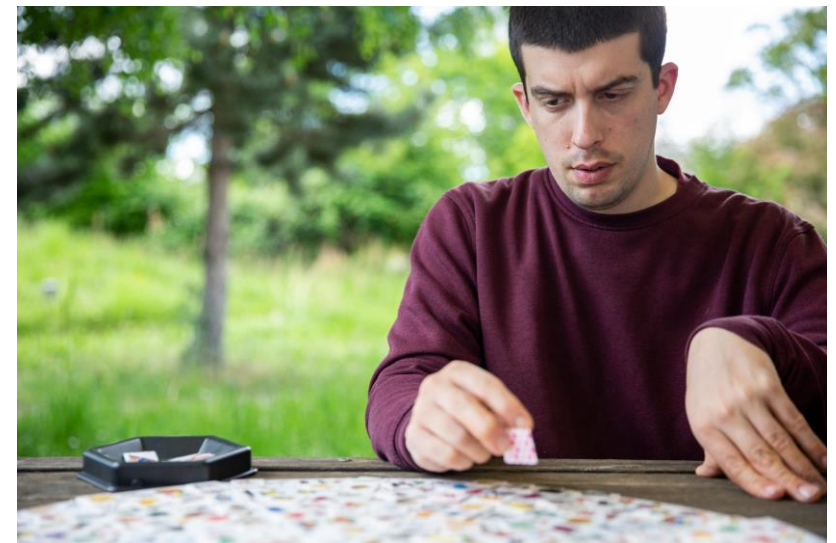


NOTRE RAISON D'ÊTRE ET MISSION



La raison d'être : promouvoir et développer des pratiques inclusives éprouvées avec, par et pour les personnes en situation de handicap, les professionnels, les organisations et la société

La mission : proposer des actions de formation, de conseils, d'accompagnement et de communication



NOS DIRECTIONS SCIENTIFIQUES



- Le docteur **Martin Caouette**, professeur et titulaire de la Chaire Autodétermination et Handicap, structure de recherche et de transfert de connaissances rattachée à l'Université du Québec à Trois-Rivières.



- Le docteur **Daniel Boisvert**, Directeur du Consortium National d'Expertise en Inclusion Sociale (www.CNEIS.ca). Professeur-chercheur à la retraite de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

NOS DIRECTIONS SCIENTIFIQUES



Serge THOMAZET, chercheur associé au laboratoire ACTé (Université Clermont Auvergne) et membre de l'association ASTEI pour la promotion d'une société inclusive. Ses travaux portent sur l'école inclusive, la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et sur l'évolution des métiers de l'enseignement, de l'accompagnement et du soin en contexte inclusif.

Au sein de l'université Clermont Auvergne, il a enseigné dans un parcours de master « scolarisation et besoins éducatifs particuliers » qui offre une spécialisation sur l'école inclusive et le travail dans des espaces d'intermétiers à des publics divers, en formation initiale ou continue.



Sara ZIRARI, chercheuse doctorante en sciences de gestion à l'IAE Paris-Sorbonne et attachée temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université d'Evry. Elle travaille sur les questions liées à l'innovation sociale, la justice sociale et l'éthique dans les organisations en particulier dans le champ du handicap.

Appliquer les bonnes pratiques professionnelles

- Valorisation des Rôles Sociaux
- Situations de handicap
- Qualité de Vie
- Bientraitance
- Accompagner la vie intime, affective et sexuelle
- Accessibilité de l'information
- Changer de regard sur le handicap

Agir pour l'autodétermination

- S'initier aux principes
- S'approprier des pratiques
- Approfondir ses savoirs

Intervenir comme pair

- Devenir intervenant pair
- Devenir référent intervenant pair
- Agir en tant qu'autoreprésentant dans mon Conseil de Vie Sociale
- Participer au recrutement des professionnels de son établissement

À vos côtés
pour promouvoir
et développer
vos pratiques inclusives

Accompagner la transformation de l'offre

- Transformer l'offre de service à partir du guide ATOSTI
- Soutenir l'école inclusive
- Les nouveaux métiers : Assistant aux Projets et Parcours de Vie (APPV), coordinateur de parcours, ...

Se former au métier d'APPV

En projet

- Développer l'habitat inclusif
- Développement durable



Introduction



- En Europe, plus d'un million d'enfants et d'adultes vivent en institution*. Ces établissements étaient autrefois perçus comme la meilleure solution de prise en charge pour les enfants vulnérables, les enfants à risque et les adultes présentant divers besoins en termes d'assistance.
- Or, l'expérience a montré que la prise en charge institutionnelle produit invariablement des résultats moins bons, en termes de qualité de vie, que les services de proximité de qualité, ce qui se traduit souvent par une vie entière d'exclusion sociale et de ségrégation*.
- Des recherches scientifiques montrent que chez les très jeunes enfants, un placement en institution, même relativement bref, peut nuire au développement cérébral et avoir des conséquences sur le bien-être émotionnel et le comportement qui persisteront toute la vie*.
- Pour ces raisons, et à la suite de l'adoption de la CDPH, de la CNUDE, de la CEDH et d'autres instruments en faveur des droits de l'homme, le placement en institution est de plus en plus considéré comme une politique inadaptée et une violation des droits humains.

La convention relative aux droits des personnes handicapées



Article 19 : Autonomie

- Les États Parties à la présente Convention reconnaissent à toutes les personnes handicapées le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes, et prennent des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit ainsi que leur pleine intégration et participation à la société, notamment en veillant à ce que :
 - a) Les personnes handicapées aient la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et où et avec qui elles vont vivre et qu'elles ne soient pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier ;
 - b) Les personnes handicapées aient accès à une gamme de services à domicile ou en établissement et autres services sociaux d'accompagnement, y compris l'aide personnelle nécessaire pour leur permettre de vivre dans la société et de s'y insérer et pour empêcher qu'elles ne soient isolées ou victimes de ségrégation ;
 - c) Les services et équipements sociaux destinés à la population générale soient mis à la disposition des personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, et soient adaptés à leurs besoins



Article 24: Education

- Les États Parties reconnaissent le droit des personnes handicapées à l'éducation. En vue d'assurer l'exercice de ce droit sans discrimination et sur la base de l'égalité des chances, les États Parties font en sorte que le système éducatif pourvoie à l'insertion scolaire à tous les niveaux et offre, tout au long de la vie, des possibilités d'éducation qui visent :
- Aux fins de l'exercice de ce droit, les États Parties veillent à ce que :
 - Les personnes handicapées ne soient pas exclues, sur le fondement de leur handicap, du système d'enseignement général et à ce que les enfants handicapés ne soient pas exclus, sur le fondement de leur handicap, de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire ou de l'enseignement secondaire;
 - Les personnes handicapées puissent, sur la base de l'égalité avec les autres, avoir accès, dans les communautés où elles vivent, à un enseignement primaire inclusif, de qualité et gratuit, et à l'enseignement secondaire;
 - Il soit procédé à des aménagements raisonnables en fonction des besoins de chacun;
 - Les personnes handicapées bénéficient, au sein du système d'enseignement général, de l'accompagnement nécessaire pour faciliter leur éducation effective;
 - Des mesures d'accompagnement individualisé efficaces soient prises dans des environnements qui optimisent le progrès scolaire et la socialisation, conformément à l'objectif de pleine intégration.
- [Vidéos pédagogiques sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées | Gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr/vidéos-pedagogiques-sur-la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapées)

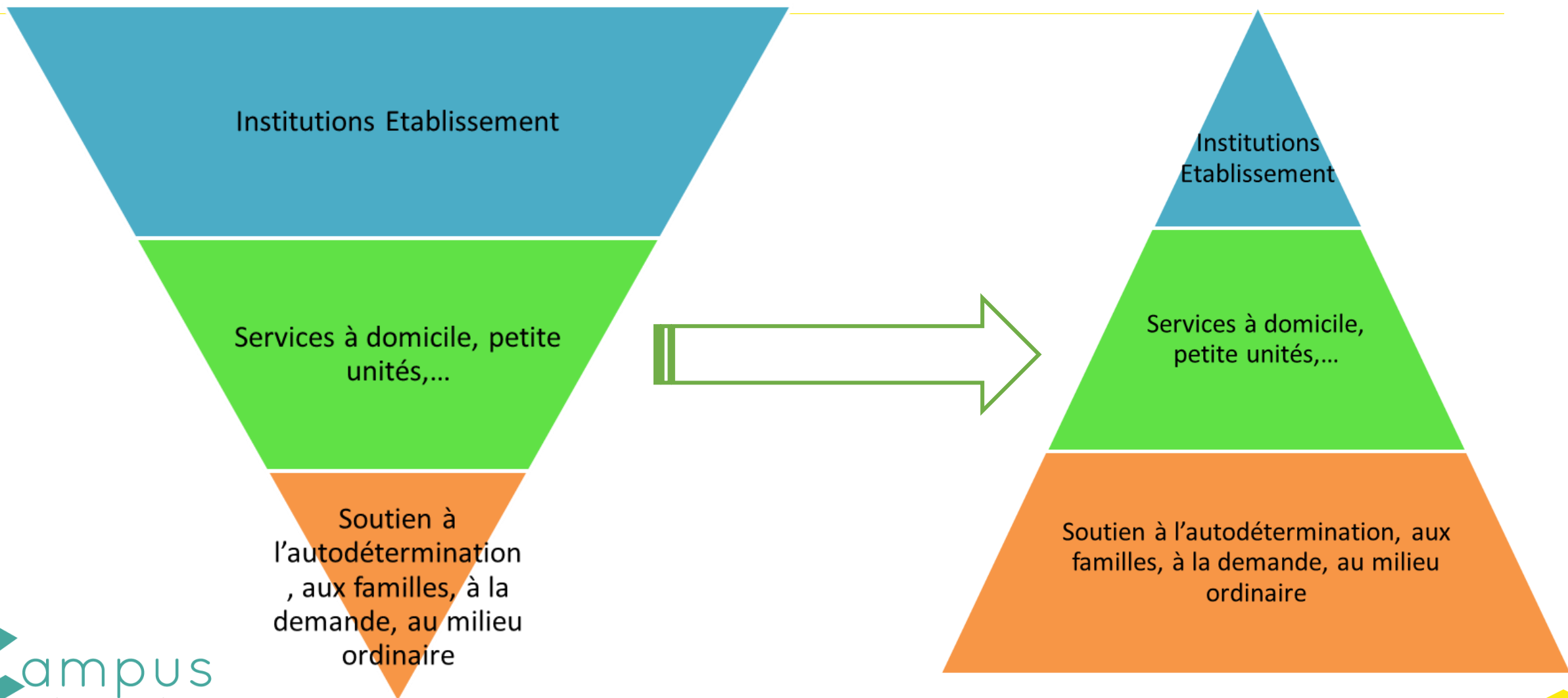


La transformation de l'offre, quelle réalité aujourd'hui en France?

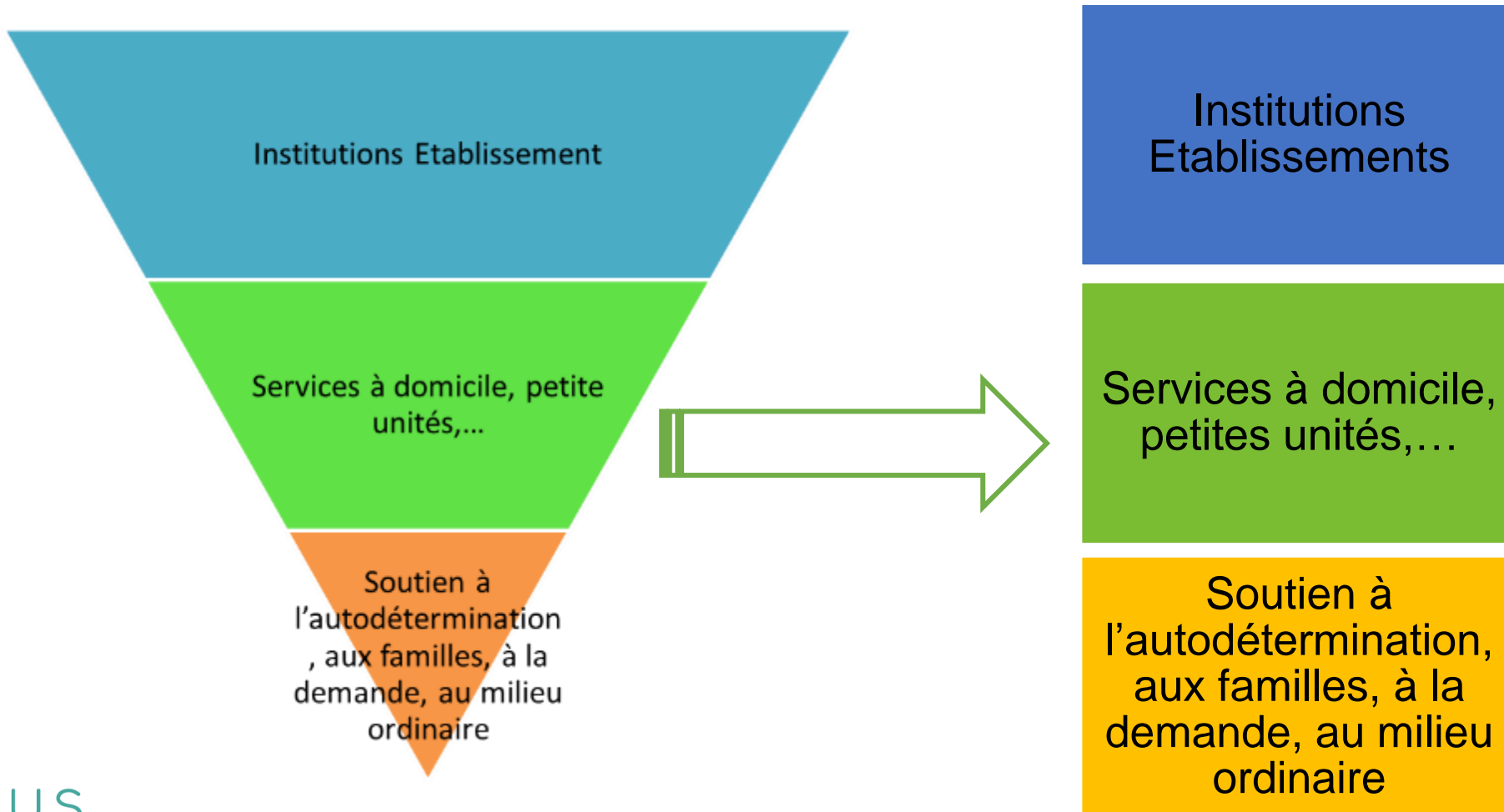
- Un modèle institutionnel français, qui est venu apporter des réponses aux besoins et qui a montré ses limites en ne respectant pas totalement les droits des personnes: Choix?
- Un modèle décrié par les instances supranationales: ONU, Conseil de l'Europe, autoreprésentant
- Des ambitions politiques nationales depuis plusieurs années avec des mises en œuvre plus lente sur le terrain:
 - Communauté 360
 - Développement de l'offre de répit
 - Emploi accompagné
 - Nouveaux Métiers Facilitateurs et soutien à l'autodétermination
 - Réforme des Esat
 - Développement de l'habitat inclusif
 - Développement de la scolarisation
- Une transformation de l'offre laissée « au bon vouloir » des acteurs associatifs et des pilotages sur le territoire
- Un accord de confiance avait été signé entre les pouvoirs publics, l'ADF, les fédérations, et les OG lors de la conférence nationale du Handicap à l'Élysée le 11 Février 2020: il devait y avoir un accord de méthode mais le covid est arrivé...
- Il n'y a pas de pilotage national de la transformation de l'offre depuis notamment la crise COVID



Transformer l'offre



Transformer l'offre



Enjeux opérationnels de la transformation de l'offre

- Le transformation de l'offre médico sociale ne peut se résumer comme c'est cela est souvent le cas, en une structuration en dispositifs, d'un pôle d'ESMS, simple modification administrative.
- Il s'agit d'une véritable transformation des organisations et pratiques professionnelles qui implique d'engager l'offre de services dans une double direction:
 - L'appui aux organisations de droit commun dans une nécessaire évolution inclusive
 - L'accroissement de l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans leur capacité à exprimer leurs choix et à les exprimer

(Sara Calmanti in *La « transformation de l'offre médico sociale »: des intentions aux pratiques*. Vie Sociale 2023)

Institution Vs Etablissement...Parlons de culture institutionnelle...

- Plutôt de caractériser une institution par sa taille, c'est-à-dire par le nombre de ses résidents, des rapports font référence à l'existence d'une « culture institutionnelle » se caractérisant par les points suivants :
 - Dépersonnalisation de l'accompagnement (retrait des effets personnels, des signes et symboles de l'individualité)
 - La rigidité de la routine (horaires fixes pour le réveil, les repas et les activités sans tenir compte des préférences ou des besoins personnels)
 - Le traitement en groupe (traiter les personnes en groupe sans intimité ou individualisation)
 - La distance sociale (qui symbolise le statut différent du personnel et des résidents)
- Bien souvent les résidents de ces institutions développent un comportement passif, (institutionnalisé) en s'adaptant aux routines. De même, les professionnels suivent le même chemin.
- *« Une institution peut dès lors être définie comme tout établissement résidentiel de soins dans lequel :*
 - *les usagers sont tenus à l'écart de la vie en société ou sont contraints de vivre ensemble ;*
 - *ces usagers ne disposent pas d'un contrôle suffisant sur leur vie et sur les décisions qui les concernent*
 - *les exigences de l'organisation elle-même tendent à passer avant les besoins individualisés des usagers. »*



Echange

- A partir de la définition de ce qu'est une culture institutionnelle, auriez vous des exemples à partager?
 - 10 minutes

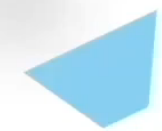


La transformation de l'offre au Gapas

- Former tous les professionnels, Bientraitance, Valorisation des Rôles Sociaux, Processus de Production du Handicap, Autodétermination, coopération (2016)
- Cap Inclusion (2020)
- Habitat Inclusif : handicap psy et sortie de MAS pour plurihandicap (2013)
- Création de MAS Hors les Murs
- Transformation de places de FH en SAVS de FL en SAVS, foyer de vie diffus, (2017)
- Fermeture des SAJ et création des services de soutien à l'inclusion, action bénévolat (2017)
- Fermeture d'un Foyer de vie et éclatement dans des petites maisons (2023)
- Transformation des IME vers l'école (2016) et en petite structure
- Création de plateformes de services: l'exemple de Mémo à Paris et des Dispositifs dans le 93 pour adultes avec TSA. (2021)
- Les personnes en situation de handicap participent au recrutement de leur professionnels (2019) [Trophée Directions - Reportage sur Les Recruteurs du Hameau 2019 on Vimeo](#)
- Création du conseil consultatif des personnes accompagnées (2019) et représentant du CCPA en tant qu'administrateurs à l'AG et au CA du Gapas (2022)
- Projet Epop: accompagnement par les pairs (2021)
- Création d'équipe mobile: EMAS, médico social, Trouble grave du comportement



Equipe mobile médico sociale Roubaix





L'autodétermination des jeunes et des adultes en situation de handicap

Partenaires de la chaire

UQTR



Université du Québec
à Trois-Rivières



CIRRIS

Centre interdisciplinaire de recherche
en réadaptation et intégration sociale

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec**

Québec 



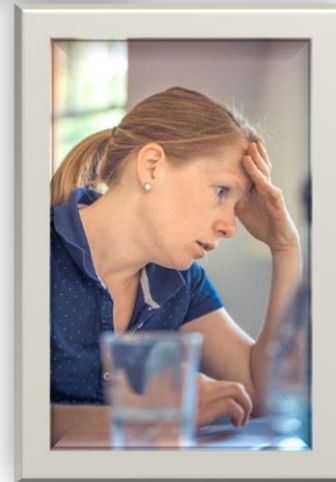
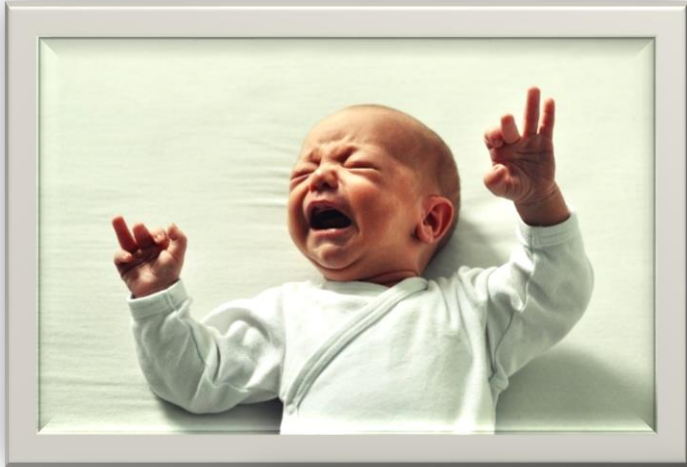
groupe
DALLAIRE

3 principaux éléments de l'autodétermination

- Exercer du contrôle dans des domaines de vie jugés importants
- Exercer sa liberté face aux influences externes (garder son libre arbitre)
- Poser des actions afin de façonner le cours de sa vie



L'autodétermination : un besoin



L'autodétermination : un besoin

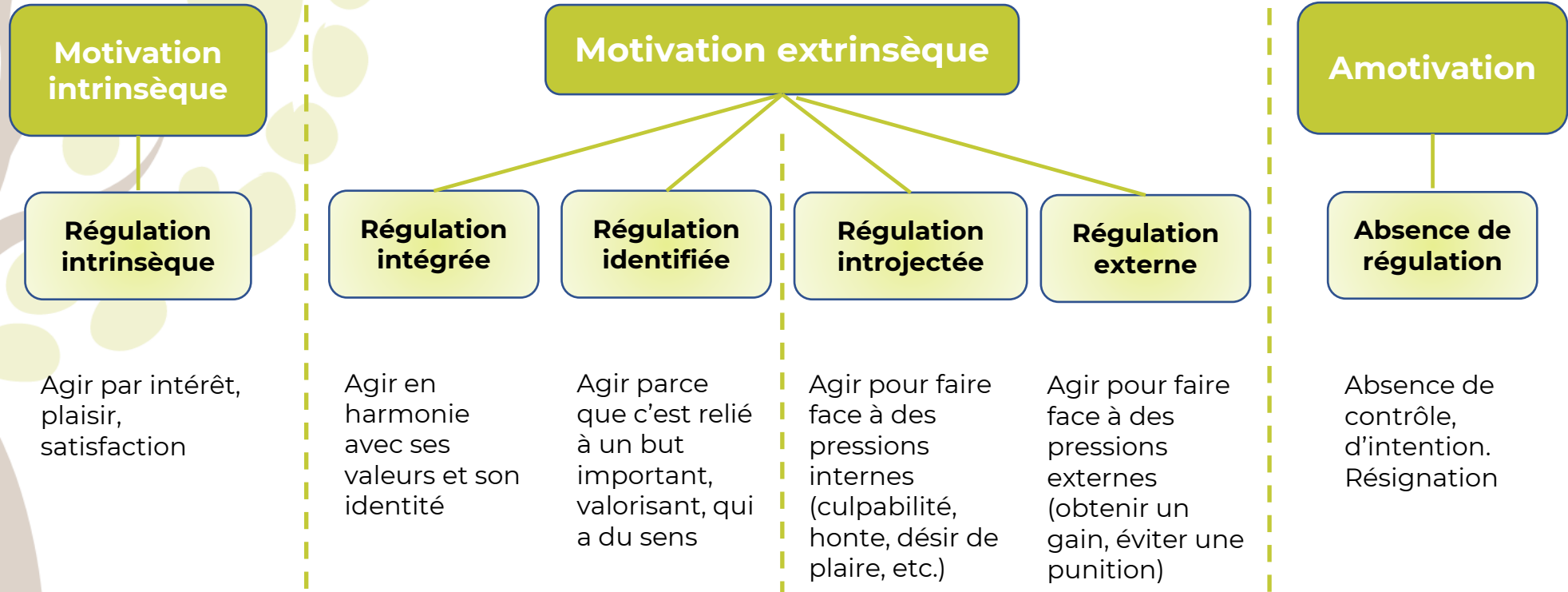
- Un besoin qui se manifeste tout au cours de la vie
- Un besoin fondamental de l'être humain lié à ses motivations
- Une non-réponse à ce besoin qui a ses conséquences
 - Apathie
 - Comportements problématiques



L'autodétermination : un besoin

Comportements autodéterminés

Comportements non autodéterminés



RÉCOMPENSES ET ENGAGEMENT

LES RÉCOMPENSES

LES RÉCOMPENSES (RENFORÇATEURS) PEUVENT ÊTRE UN LEVIER À LA MOTIVATION, MAIS...

IL FAUT CONSIDÉRER QUE:

LES RÉCOMPENSES MATÉRIELLES APRÈS CHAQUE TÂCHE SOUTIENNENT LA MOTIVATION EXTRINSÈQUE SEULEMENT.

À LONG TERME, L'EFFET NE DURE PAS.

S'IL N'Y A PAS D'ESTOMPAGE, L'ÉLÈVE PEUT DEVENIR TRÈS DÉPENDANT DE L'ADULTE POUR SE METTRE EN ACTION ET DEVENIR PASSIF.

COMMENT UTILISER LES RÉCOMPENSES TOUT EN SOUTENANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOTIVATION INTRINSÈQUE ?

REFLÉTER À L'ÉLÈVE SA CONTRIBUTION ET SES EFFORTS

«MERCI D'AVOIR RANGÉ, GRÂCE À TOI, LA CLASSE EST BEAUCOUP PLUS BELLE COMME ÇA !», «BRAVO ! TU AS RÉUSSI À TERMINER TON TRAVAIL, TU CONNAIS BEAUCOUP DE MOTS MAINTENANT !»



PRIVILÉGIER LES RENFORCEMENTS SOCIAUX

PROPOSER UN CHOIX DE RÉCOMPENSES VARIÉES



PRIORISER DES RÉCOMPENSES LIÉES AUX INTÉRÊTS DE L'ÉLÈVE

SE QUESTIONNER SUR LA PERTINENCE DE LA RÉCOMPENSE

-EST-CE QUE L'ÉLÈVE AURAIT PU SE METTRE EN ACTION SANS LA RÉCOMPENSE ?
-EST-CE QU'IL POURRAIT ÊTRE MOTIVÉ PAR L'EFFET DE GROUPE, PAR UN INTÉRÊT PERSONNEL OU PARCE QUE LA DEMANDE A DU SENS POUR LUI ?
-EST-CE QUE TOUTS MES ÉLÈVES ONT BESOIN DE CETTE RÉCOMPENSE OU SEULEMENT CERTAINS ?

PRIVILÉGIER LES RÉCOMPENSES «ALÉATOIRES». RÉCOMPENSER DIFFÉRENTES ACTIONS ET NON SEULEMENT LES TÂCHES (BONS COMPORTEMENTS, INITIATIVES SPONTANÉES)



PRÉSENTER DES TÂCHES QUI ONT DU SENS POUR L'ÉLÈVE AFIN DE SOUTENIR SA MOTIVATION INTRINSÈQUE

À LA FIN D'UNE JOURNÉE OU D'UNE TÂCHE, DEMANDER À L'ÉLÈVE DE NOMMER CE QU'IL A AIMÉ, CE QU'IL A MOINS AIMÉ, CE QU'IL A ÉTÉ FACILE OU DIFFICILE, ETC.)

DOCUMENTER AVEC L'ÉLÈVE SES RÉUSSITES DANS UN PORTFOLIO OU UN CAHIER DE RÉUSSITES



MOTIVATION ET AUTODÉTERMINATION

LA MOTIVATION DE L'ÉLÈVE CONSTITUE L'UN DES PLUS FORTS PRÉDICTEURS DE SA RÉUSSITE SCOLAIRE, ET CE, QUEL QUE SOIT SON DEGRÉ D'INTELLIGENCE (PLANTE, O'KEEFE ET THÉORET, 2013; STEINMAYR ET SPINATH, 2009).

MOTIVATION EXTRINSÈQUE



MOTIVATION INTRINSÈQUE

- D'AUTODÉTERMINATION

+ D'AUTODÉTERMINATION

POUR FAVORISER L'AUTODÉTERMINATION DE L'ÉLÈVE, IL EST IMPORTANT DE SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE SA MOTIVATION INTRINSÈQUE



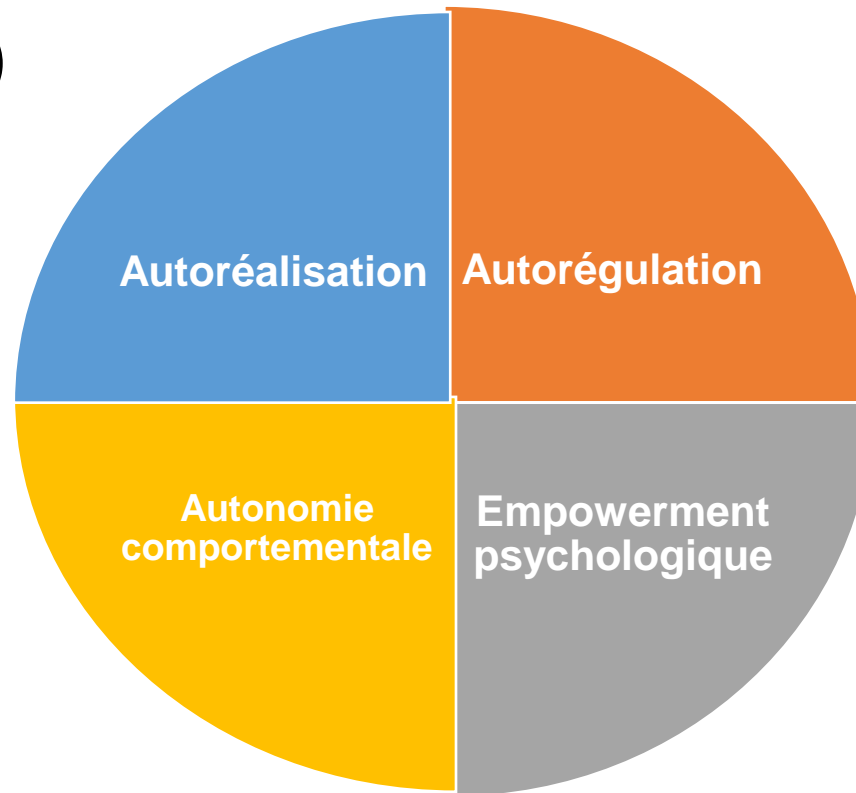
AMENER L'ÉLÈVE À:

- SE FIXER DES BUTS
- DONNER DU SENS À SES ACTIONS
- AGIR EN FONCTION DE SES BESOINS ET DE SES INTÉRÊTS
- APPRENDRE À SE CONNAÎTRE
- SE SENTIR COMPÉTENT
- ÉPROUVER DE LA FIERTÉ



L'autodétermination : un construit

Quatre caractéristiques essentielles (composantes)



L'autodétermination : un construit



Empowerment psychologique: le pouvoir d'agir

Croire que l'on peut agir, qu'on a « tout ce qu'il faut » pour agir.

C'est un processus d'apprentissage qui nous permet d'accroître notre perception de contrôle.

(Haelewyck & Nader-Grosbois, 2004)

Cela veut dire:

- Être capable de prendre des initiatives sans se mettre en danger
- Être capable de choisir entre plusieurs choix

C'est aussi

- Pouvoir me tromper et apprendre de mes erreurs



Le pouvoir d'agir: concrètement...

- Reconnaître l'expertise propre à la personne accompagnée.
- S'assurer que la personne accompagnée participe activement à son PPA et s'exprime sur ses besoins, ses désirs et ses objectifs.
- Laisser le choix à la personne sur les modalités des rencontres et d'accompagnement (les lieux des rencontres, les thèmes abordés, les objectifs à réaliser, les personnes impliquées, etc.)
- Accepter que les choix de la personne puissent comporter des risques et lui laisser le droit de prendre des risques ou de se tromper.
- Évaluer les risques (subjectifs vs réels; acceptables vs inacceptables) et les partager avec la personne, son entourage et les autres professionnels impliqués.

L'autodétermination : un construit



Autonomie comportementale

« Ensemble des habiletés d'une personne à indiquer ses préférences, à faire des choix et à amorcer une action en conséquence ».

(Sand & Wehmeyer, 1996)

C'est être capable de faire des choses en cohérence avec les normes de la société, seul avec aides techniques ou aides humaines

Par exemple

J'ai besoin d'un taxi adapté pour aller seul à un rendez-vous médical



L'autonomie: concrètement...

- ✚ Développer les capacités de la personne à accomplir des choses seules et à faire confiance en ses capacités.
- ✚ Porter une attention aux habitudes de vie de la personne et les évaluer avec spécificité de manière à ce qui lui sera proposé fasse du sens et soit fait sur mesure pour elle.
- ✚ Accompagner la personne à actualiser ses compétences et sa capacité d'agir dans son milieu de vie.
- ✚ « Faire avec » la personne et non « faire à la place ».
- ✚ **Avec le consentement de la personne**, impliquer son entourage et les personnes significatives dans l'atteinte de ses objectifs.
- ✚ Explorer les caractéristiques de l'environnement physique et les ressources de l'environnement sociétal qui pourraient la soutenir dans sa démarche.
- ✚ Explorer les possibilités en dehors du réseau de services traditionnel (marché noir des opportunités).
- ✚ Accepter de ne pas déployer de moyens supplémentaires en cas de refus de traitement (s'il n'y a pas d'enjeux réels de sécurité).

L'autodétermination : un construit



Autorégulation

« Capacité d'un individu à faire face à son environnement et de prendre des décisions quant à ce qu'il doit faire, de passer à l'action, d'évaluer les conséquences de ses actions et de réviser ses positions s'il y a lieu »

(Lachapelle & Wehmeyer, 2003)



- C'est savoir réfléchir avant d'agir
- C'est être capable de voir les difficultés
- C'est savoir trouver des solutions
- C'est être capable de m'organiser

L'autoréalisation: concrètement...

- Prendre une posture d'accompagnateur/collaborateur et non d'expert auprès de la personne.
- Aider la personne à prendre du recul sur les situations et à avoir une vision globale et objective avant de prendre une décision.
- Encourager la personne à identifier elle-même les solutions.
- Impliquer la personne dans l'évaluation de l'atteinte de ses objectifs et dans la rédaction des rapports d'évolution et/ou des écrits qui sont déposés à son dossier

L'autodétermination : un construit



Autoréalisation

« Capacité d'une personne à influencer ou à façonner le cours de sa vie; implique le développement d'une connaissance de soi »

(Lachapelle & Wehmeyer, 2003)

Cela veut dire être capable de savoir
« Qui je suis »

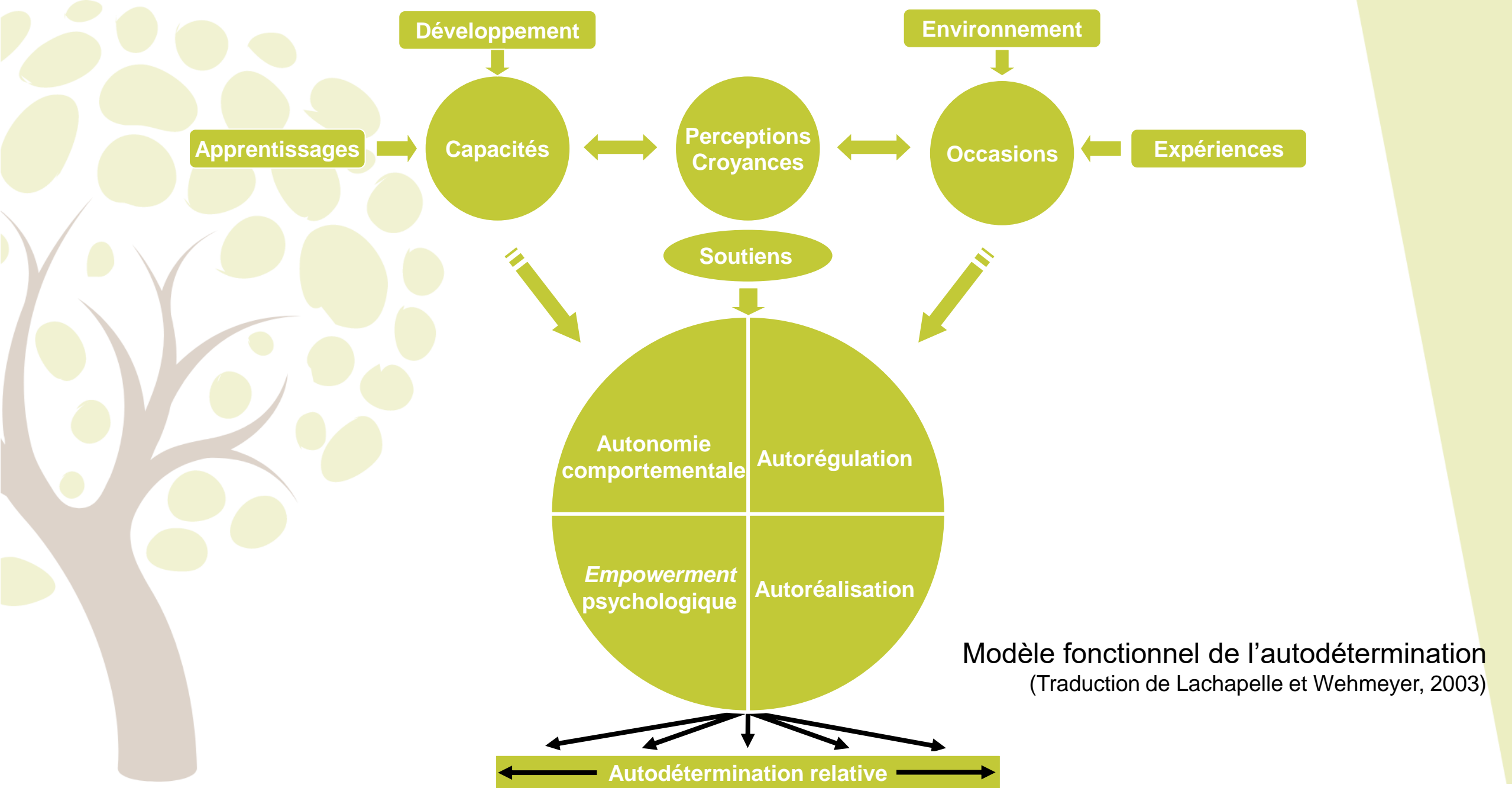
Par exemple :

- Ce que j'aime
- Ce que je suis capable de faire
- Être fier de ce que je fais, de mes progrès



L'autoréalisation: concrètement...

- ✚ Prendre le temps d'évaluer les capacités des personnes que j'accompagne (qualités, forces, intérêts, stratégies adaptatives).
- ✚ Aider la personne à mieux se connaître, dans sa globalité (capacités, vulnérabilités, forces, défis).
- ✚ Prendre en considération les préférences et les intérêts des personnes que j'accompagne.
- ✚ Libeller les objectifs du PPA autour d'actions concrètes, réalisables, qui sont importantes pour la personne et qui font du sens pour elle.
- ✚ Nommer/refléter les forces, qualités et capacités que j'observe aux personnes que j'accompagne.
- ✚ Développer mon vocabulaire au regard des qualités/forces et soutenir mes observations auprès de la personne aux regards de ces éléments par des faits concrets.
- ✚ Prendre le temps de souligner régulièrement les progrès et les réalisations.



Modèle fonctionnel de l'autodétermination
(Traduction de Lachapelle et Wehmeyer, 2003)

Le modèle fonctionnel de l'autodétermination

- L'autodétermination découle des capacités individuelles, des occasions fournies par l'environnement et des types de soutien dont bénéficie la personne
- Les capacités individuelles sont déterminées par le développement personnel et les situations d'apprentissage
- Les occasions sont déterminées par l'environnement et les expériences de vie

Le modèle fonctionnel de l'autodétermination

- Les soutiens peuvent être humains ou matériels
- Les soutiens peuvent être ponctuels, transitoires ou permanents
- Les croyances et les perceptions de la personne et de ses proches influencent les capacités, les occasions et les soutiens
- La manifestation des quatre composantes de l'autodétermination mène à une autodétermination relative

Grille d'analyse sur l'autodétermination

Composantes de l'autodétermination	Quelles sont les manifestations qui m'indiquent que l'élève peut développer chacune des composantes de l'autodétermination?	
	Contexte 1	Contexte 2
1-Autonomie comportementale La capacité à poser des gestes ou des actions en lien avec ses intérêts.		
2- Autorégulation La capacité de prendre des décisions et d'ajuster son action en fonction de son environnement.		
3-Empowerment La perception d'avoir du contrôle sur sa vie et le fait de croire qu'on peut prendre des initiatives.		
4- Autoréalisation Le sentiment d'accomplissement personnel, la fierté d'avoir réalisé une chose importante pour soi.		

L'AUTODÉTERMINATION POUR TOUS

CHEZ CERTAINS ÉLÈVES,
IL PEUT ÊTRE PLUS
DIFFICILE DE VOIR LES
MANIFESTATIONS
D'AUTODÉTERMINATION



IL EST POSSIBLE DE DÉVELOPPER
L'AUTODÉTERMINATION DES ÉLÈVES
PLUS JEUNES, DE CEUX EN SITUATION
DE POLYHANDICAP OU DE CEUX
PRÉSENTANT DES DÉFIS DE
COMMUNICATION IMPORTANTS



IL EST IMPORTANT D'OBSERVER LES
COMPORTEMENTS ÉMERGENTS QUI
POURRAIENT DEVENIR DES LEVIERS AU
DÉVELOPPEMENT DE L'AUTODÉTERMINATION



REGARDER,
SE TOURNER LA TÊTE/LE CORPS,
ÉCOUTER,
PORTER ATTENTION



ACCEPTER D'ÊTRE AVEC UNE AUTRE PERSONNE
ÉCHANGER, COLLABORER,
ÉTABLIR LE CONTACT AVEC LA PERSONNE



AJUSTER SON COMPORTEMENT,
EXÉCUTER UNE CONSIGNE SIMPLE



EXPLORER SON ENVIRONNEMENT EN
UTILISANT SES SENS,
DIVERSIFIER SES
GOÛTS/PRÉFÉRENCES



SOURIRE,
AVOIR DES MIMIQUES,
EXPRIMER SES ÉMOTIONS/INTÉRÊTS,
COMMUNIQUER

COMPORTEMENTS ÉMERGENTS



BOUGER LES DOIGTS/MAINS/BRAS/JAMBES
TENDRE LA MAIN, SE DIRIGER VERS UN
OBJET OU UN LIEU

L'AUTODÉTERMINATION POUR TOUS:

COMMENT ACCOMPAGNER L'ÉLÈVE AYANT DE GRANDS BESOINS ?

VOICI QUELQUES TRUCS POUR TOI QUI M'ACCOMPAGNES. TU PEUX:

- ME LAISSER LA CHANCE ET LE TEMPS DE DÉVELOPPER MON PLEIN POTENTIEL
- CROIRE EN MES CAPACITÉS
- ÊTRE PERSÉVÉRANT
- ME LAISSER DU TEMPS



TU PEUX :

- ÊTRE À L'ÉCOUTE DES SIGNES OBSERVÉS CHEZ MOI (INTÉRÊTS ET CAPACITÉS, REGARDS, SOURIRES, AGITATION, MOUVEMENTS (TÊTE, DOIGTS, MAINS, BRAS, JAMBES))
- M'OUTILLER POUR QUE JE ME SENTE COMPÉTENT




TU PEUX AUSSI :

- ME PROPOSER UNE PANOPLIE DE STIMULI, D'OBJETS, DE JOUETS, DE MATÉRIEL, ET CE, DANS DES CONTEXTES VARIÉS
- PRENDRE DES RISQUES CALCULÉS, ME FAIRE CONFIANCE
- VOIR MES INTÉRÊTS COMME UNE SOURCE DE MOTIVATION
- PROVOQUER DES OCCASIONS DE PRISES D'INITIATIVES

MON RÔLE D'ÉLÈVE :

- ÊTRE OUVERT À MON ENVIRONNEMENT ET À MES PAIRS
- DÉVELOPPER DES LIENS
- AVOIR UN SENTIMENT D'APPARTENANCE
- PRENDRE DES INITIATIVES
- M'ENGAGER ET PERSÉVÉRER



8

MOTS-CLÉS POUR L'AUTODÉTERMINATION



OBSERVER

OBSERVER L'ÉLÈVE AFIN DE VOIR ÉMERGER CERTAINS COMPORTEMENTS ET BIEN IDENTIFIER LES BESOINS DE CELUI-CI. PORTER ATTENTION AUX ACTIONS, AUX CONTEXTES, AUX RÉACTIONS...

ÉCOUTER

PRENDRE LE TEMPS D'ÉCOUTER L'ÉLÈVE. ÊTRE ATTENTIF À LA COMMUNICATION NON-VERBALE: ENTENDRE "AU-DELÀ DES MOTS". LAISSER L'ÉLÈVE ALLER AU BOUT DE SA PENSÉE, LUI LAISSER LE TEMPS DE S'EXPRIMER.



ATTENDRE

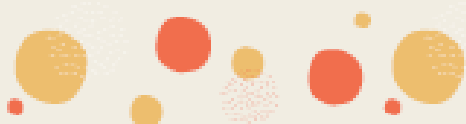
LAISSER DU TEMPS À L'ÉLÈVE AFIN QU'IL PUISSE PRENDRE DES INITIATIVES. LE LAISSER RÉSOUDRE LUI-MÊME LES PETITS PROBLÈMES DU QUOTIDIEN.

LÂCHER PRISE

LAISSER PLUS DE PLACE À L'ÉLÈVE, LE LAISSER EXPLORER ET EXPÉRIMENTER. ACCEPTER LA PRISE DE RISQUE, FAIRE CONFIANCE À L'ÉLÈVE.

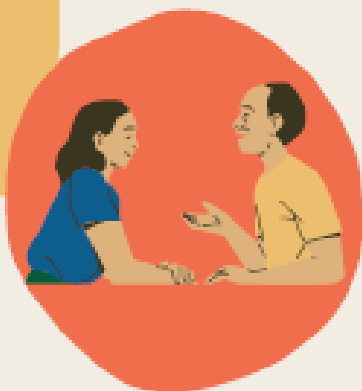
ASSOULPIR

ÊTRE FLEXIBLE DANS L'ORGANISATION DE LA CLASSE.
SAISIR LES OCCASIONS QUI SE PRÉSENTENT ET QUI SONT
PROPICES AU DÉVELOPPEMENT DE
L'AUTODÉTERMINATION. AJUSTER SA PLANIFICATION.



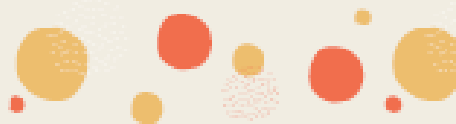
PERMETTRE

OFFRIR UN MILIEU QUI PERMET AUX ÉLÈVES DE
PRENDRE DES INITIATIVES, DE FAIRE DES CHOIX,
DE S'AFFIRMER ET D'EXPLORER SON
ENVIRONNEMENT.



Enseignantes et
conseillers
pédagogiques du

Centre
de services scolaire
de Laval



SOUTENIR

ADOPTER UNE POSTURE DE GUIDE ET AJUSTER LE
SOUTIEN OFFERT À L'ÉLÈVE SELON SES BESOINS.
SOUTENIR LA COMPRÉHENSION DE L'ÉLÈVE, LUI OFFRIR
DES OUTILS ET LUI ENSEIGNER DES STRATÉGIES POUR
DÉVELOPPER SON AUTONOMIE.

INTERAGIR

METTRE EN PLACE DES CONTEXTES QUI FAVORISENT LE
DÉVELOPPEMENT DES HABILITÉS INTERACTIONNELLES: SUIVRE
LES INITIATIVES DE L'ENFANT, INTERPRÉTER SES GESTES, SES
SONS ET SES MOTS POUR LEUR DONNER DU SENS, L'IMITER,
RÉPÉTER, LUI FOURNIR DES INDICES AFIN DE
POURSUIVRE L'ÉCHANGE.

LA CONNAISSANCE DE SOI



LA CONNAISSANCE DE SOI PERMET À L'ÉLÈVE DE FAIRE DES CHOIX SIMPLES ET SIGNIFICATIFS DANS SON QUOTIDIEN, D'EXPRIMER SES BESOINS ET DE DÉCOUVRIR SES FORCES ET SES DÉFIS.

LA CONNAISSANCE DE SOI PERMET DE PRÉCISER SES INTÉRÊTS ET SES ASPIRATIONS POUR LE FUTUR (PARCOURS SOCIO-PROFESSIONNEL, VIE COMMUNAUTAIRE, VIE RÉSIDENTIELLE, LOISIRS, VIE SOCIALE, ETC.).



Enseignantes et
conseillers
pédagogiques du
Centre
de services scolaires
de Laval
Québec

ASTUCE POUR AIDER L'ÉLÈVE À MIEUX SE CONNAÎTRE : RÉPERTORIER LES ACTIVITÉS, LES JEUX, LES HISTOIRES, LES FORCES ET LES DÉFIS DANS UN CAHIER DE PRÉFÉRENCES QUI LUI PERMETTRA DE MIEUX SE CONNAÎTRE ET D'EXPRIMER SES INTÉRÊTS.

CE CAHIER PEUT ACCOMPAGNER L'ÉLÈVE TOUT AU LONG DE SON PARCOURS SCOLAIRE.

Ce que l'on sait sur l'autodétermination

- Les personnes présentant une déficience intellectuelle sont les personnes les moins autodéterminées.
- Elles peuvent devenir plus autodéterminées avec un accompagnement et un soutien adéquat.
- Des facteurs tant individuels qu'environnementaux peuvent prédire l'autodétermination des personnes présentant une déficience intellectuelle.
- Développer le niveau d'autodétermination d'une personne a des conséquences positives sur différents plans (scolaire, social, résidentiel, professionnel, etc.).
- Certains programmes d'intervention ont démontré leur capacité à accroître l'autodétermination des personnes, particulièrement en contexte scolaire.

(Wehmeyer & Abery, 2013)



Ce que n'est pas l'autodétermination

- Confondre autodétermination et réussite
- Considérer l'autodétermination comme un répertoire spécifique de comportements
- Restreindre l'autodétermination à un programme d'intervention spécifique
- Limiter l'autodétermination à la capacité de faire des choix (Wehmeyer, 2005)

Fausse croyance #1

Être autodéterminé(e),
c'est faire ce que je
veux, quand je veux

Fausse croyance #2

Être autodéterminé(e),
c'est tout faire seul

Fausse croyance #3

Être autodéterminé(e),
c'est choisir

Fausse croyance #4

L'autodétermination se développe uniquement à l'âge adulte

Fausse croyance #5

Pour être
autodéterminé(é), il faut
avoir accès au langage
verbal

Fausse croyance #6

L'autodétermination
c'est un truc à la mode

Fausse croyance #7

Ils servent à quoi les éducs si les personnes décident tout?

Mon identité professionnelle change, je suis perdu... je m'étais engagé pour protéger les personnes

LA GESTION DES RISQUES



*S'autodéterminer,
c'est risqué!*



Le risque zéro n'existe pas. Personne ne veut vivre sous une cloche de verre, à l'abri de tous les dangers, mais aussi de toutes les occasions d'expérimenter. Surprotéger une personne avec une déficience intellectuelle ou autiste peut limiter la personne dans le développement de ses compétences. Un peu comme la fleur que l'on veut protéger de la pluie. Personne n'aime être trempée, mais la fleur a besoin de la pluie pour grandir!

Le risque perçu

- Le premier risque qui nous vient en tête!
- C'est un risque subjectif qui est propre à la personne.
- À ce niveau, la prise d'initiative est souvent découragée.

Le risque réel

- Ce type de risque est davantage objectif. Voici des questions à se poser:
 - Les risques sont-ils plus grands pour cette personne que pour une autre?
 - Quelle est la probabilité que ce risque arrive?
 - Est-ce que ce risque a des conséquences graves?

4 TYPES DE RISQUE

Le risque acceptable

- C'est le niveau de risque qui permet de s'autodéterminer!
- Pour rendre le risque acceptable, nous pouvons favoriser l'apprentissage de nouvelles compétences ou encore, adapter l'environnement.

Le risque partagé

- C'est important d'être bien entouré et de partager les risques acceptables d'une situation.
- Il faut assumer solidairement le risque, sans chercher à trouver un coupable en cas de pépin.



LA GESTION DES RISQUES

(SUITE)



La situation

Le risque perçu

Quels sont les risques perçus dans cette situation?
Quels sont les risques perçus pour mon enfant/proche?
Quels sont les risques perçus pour moi?
Quels sont les risques perçus pour les autres?

Le risque réel

Quelle est la probabilité que ce risque arrive?
Quelle est la gravité si ce risque arrive?

4 TYPES DE RISQUE

Le risque acceptable

Quelles compétences doivent être développées?
Comment pouvons-nous adapter l'environnement?

Le risque partagé

Avec qui pouvons-nous partager les risques acceptables?



En conclusion sur l'autodétermination

- L'autodétermination, c'est un outil de la promotion identitaire de chacun
- C'est difficile pour les systèmes de se transformer
- Comment faire avec les assignations que la société nous donne, dont ?
- Dépasser la position d'expert pour les professionnels
- Accepter de devenir un outil pour les personnes
- Pas de relation asymétriques avec les personnes, nous sommes des alliés.



Cap Inclusion



LES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT :



10 jeunes et leurs familles accompagnés à hauteur de 2500 heures annuelles

Un accompagnement 1 pour 1, construit sur mesure avec chaque famille



Un binôme d'éducateurs par jeune supervisé par une psychologue.



Cap Inclusion, profil des jeunes...

- Pour 10 jeunes, âgés de 2 à 20 ans, dont le handicap a été notifié à un taux supérieur ou égal à 80 % par la MDPH. 2 territoires de proximité : Lille-Roubaix et le Valenciennois
- Pour toutes les situations de handicaps : Troubles du Spectre de l'Autisme, Syndrome X-fragile, Polyhandicap, avec troubles associés (comportements défis)
- Les 10 jeunes ont un besoin d'accompagnement soutenu et constant

Cap inclusion

Les jeunes et familles
bénéficiaires...



...sont accompagnées par les
équipes de Cap Inclusion...



1 pour 1
2 éducateurs
spécialisés par jeune

sous la supervision d'un



psychologue

... de façon holistique, conformément au projet individuel
d'accompagnement du jeune.

Sur le plan 1) thérapeutique, 2) éducatif, 3) pédagogique et 4) social, avec comme singularité la combinaison d'un accompagnement :

- Du jeune & de ses parents (accompagnement à la parentalité)
- En coordination avec et dans le parcours de soin / d'accompagnement par d'autres professionnels, conventionnés OU NON ;
- Au sein de dispositifs de DROIT COMMUN (école etc.) ;
- Dans TOUS les autres lieux de vie du jeune et de sa famille (domicile, lieux de vacances, de loisirs, de culte etc.) ;
- de façon MODULABLE / SUR-MESURE ;
- Et en organisant proactivement des périodes de RÉPIT pour les familles.

Guide ATOSTI

Accompagnement
à la Transformation
de l'Offre de Services
par la Transition
Inclusive

Daniel Boisvert



Autodétermination et Management

L'autodétermination concerne le fait de gouverner sa vie sans influence externe indue (Wehmeyer, 1996)

Autodétermination

Normalisation

Valorisation des rôles sociaux

Intégration sociale

Participation sociale

Coopération et Management

Directif

Persuasif

Participatif

Coopératif



LA COOPÉRATION AU GAPAS

POSTURE PROFESSIONNELLE, TRAVAIL COOPÉRATIF, MANAGEMENT, OUTILS

LIVRET DE RÉFÉRENCE INTERNE
VERSION 2 - JANVIER 2023



Pour en savoir plus...



Livret sur la coopération: [ici](#)



+ de 50 épisodes



Merci 😊

Marine BALLE mballe@campusformation.org

François BERNARD fbernard@gapas.org

